



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise laitière

Question écrite n° 15140

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux interroge Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la crise laitière qui touche actuellement le monde agricole. Depuis janvier 2026, les producteurs et productrices de lait font face à une forte baisse des prix, de l'ordre de près de 100 euros pour 1 000 litres en un an, dans un contexte où les coûts de production continuent d'augmenter, notamment en raison de la hausse du gazole non routier. Cette chute des prix s'explique principalement par une situation de surproduction à l'échelle mondiale, en particulier en Europe. Alors même que les cheptels diminuent, la production européenne progresse sous l'effet de l'intensification et des gains de productivité par vache, avec une hausse d'environ 5 % du lait collecté en 2025 par rapport à 2024. Cette dynamique se traduit par un déséquilibre entre l'offre et la demande, réinstallant une situation de surproduction sur le marché européen. À l'échelle internationale, la tendance est similaire, avec une augmentation d'environ 6,5 milliards de litres de lait collectés début 2026 par rapport à l'année précédente dans les cinq principales zones exportatrices (États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande, Australie, Union européenne et Argentine). En France, les coopératives et les industriels ont procédé à des baisses significatives du prix du lait payé aux producteurs et productrices, tandis que dans certains pays voisins, ces baisses sont encore plus marquées, comme en Belgique où certains prix atteignent 300 euros pour 1 000 litres chez LDA. Lors du Conseil Agriculture de l'Union européenne du 30 mars 2026, la Belgique, soutenue par plusieurs États membres, a inscrit la crise laitière à l'ordre du jour et demandé l'activation de mesures d'urgence, notamment une réduction volontaire de la production financée par la réserve de crise européenne ainsi qu'une revalorisation du prix d'intervention. La régulation des volumes apparaît essentielle pour stabiliser les prix et protéger le revenu agricole. Toutefois, une régulation volontaire pourrait s'avérer insuffisante pour enrayer la baisse des prix du lait. Une option évoquée consisterait en une réduction obligatoire de la production, ramenant chaque producteur et productrice à son niveau de 2024, à l'exception de l'agriculture biologique et des filières de qualité. Alors que Mme la ministre avait été alertée en amont de ce Conseil sur la gravité de la situation et la nécessité d'activer rapidement des outils de gestion de crise, la France est restée silencieuse, contrairement à plusieurs autres États membres ayant soutenu ces propositions. Cette absence de position est jugée préoccupante. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour soutenir les producteurs et productrices laitiers face à cette crise et si une prise de position de la France est prévue lors du prochain Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture, le 26 mai 2026.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15140

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2026](#), page 4312